



COMPTE-RENDU
Séance du 10 avril 2015

L'an deux mille quinze et le dix avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Patrick LABERNADIE, Maire.

Présents : Patrick LABERNADIE, Anne-Marie BARRAQUE, Jacques BELTRAN, Chantal BECAAS, Guy CLAVERE, Marie PEES, Laurent MARQUE, Marie-Christine GARROCO, Paul LAMOURE, Etienne CURT, Jean-Michel BASCUGNANA, Marie-Claude PINOUT, Jean-Jacques ALBIRA, Solange BECAAS, Richard BELLON

Excusés :

Secrétaire de séance : Marie-Christine GARROCO

Question n°1 : Approbation du procès-verbal du 6 février 2015

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 12 voix pour et 3 voix contre (M. Bellon, Mme Solange Bécaas et M. Albira)

APPROUVE le procès-verbal du 6 février 2015.

Question n° 2 : Approbation du compte administratif 2014

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 3 voix contre (M. Bellon, Mme Solange Bécaas et M. Albira)

APPROUVE le compte administratif 2014.

Investissement

Dépenses	Prévus :	776 154,68
	Réalisé :	693 746,24
	Reste à réaliser :	52 300,00
Recettes	Prévus :	776 154,68
	Réalisé :	630 030,53
	Reste à réaliser :	52 345,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	1 017 727,68
	Réalisé :	887 812,03
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	1 017 727,68
	Réalisé :	1 085 807,31
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-63 715,71
Fonctionnement :	197 995,28
Résultat global :	134 279,57

Question n°3 : Vote du compte de gestion 2014

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 voix contre (M. Bellon, Mme Solange Bécaas et M. Albira)

VOTE le compte de gestion 2014.

Question n° 4 : Affectation de résultat 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 voix contre (M. Bellon, Mme Solange Bécaas et M. Albira)

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2014	197 995.28 €
Affectation complémentaire en réserve	63 670.71 €
Excédent reporté en fonctionnement :	134 324.57 €
Excédent d'investissement :	63 715.71 €

Question n° 5 : Vote du budget 2015

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 voix contre (M. Bellon, Mme Solange Bécaas et M. Albira)

VOTE le budget 2015.

INVESTISSEMENT

Dépenses	531 696 €
Recettes	531 696 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 102 831 €
Recettes	1 102 831 €

Question n° 6 : Fixation du taux des impôts locaux

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE les taux d'impôts comme suit :

	BASE	Taux 2014	Taux proposés pour 2015	PRODUIT
TAXE d'HABITATION	1 247 000	17,59%	17,59%	219 347,30
FONCIER BATI	1 012 000	9,64%	9,64%	97 556,80
FONCIER NON BATI	40 000	46,64%	46,64%	18 656,00
CFE				-
			TOTAL	335 560,10

Question n° 7 : Subvention aux associations

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

DECIDE, à l'unanimité, d'allouer au titre de l'année 2015, aux organismes ci-après désignés, les subventions suivantes qui seront inscrites au budget primitif 2015, article 6574 :

ASSOCIATIONS	Subventions 2015
ACCA	1 500 €
AMIS DE L'ORGUE	500 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	200 €
ASSOCIATION SAINT JEAN	2 000 €
FNACA ARUDY	100 €
FOYER RURAL	2 000 €
LES AINES RURAUX	450 €
LOUS HARDITS DE LOUBIE	2 000 €
OSSAU CHEVAL	50 €
SECOURS POPULAIRE	150 €
SKI CLUB ARTOUSTE	600 €
Association gymnique de Laruns	50 €
OCCE LES ISARDS école	1 600 €
TOTAL	11 200 €

M. Glavère s'étant retiré au moment du vote pour l'association ACCA.

Mme Garrocq et M. Bascugnana s'étant retirés au moment du vote pour l'association Saint Jean.

Question n°8 : Financement du tracteur

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2015-12 en date du 9 février 2015.

Monsieur LAMOURE se retire au moment du vote.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 11 voix pour et 3 voix contre (M. Bellon, Mme Solange Bécaas et M. Albira)

EMET un avis favorable pour le financement proposé pour l'acquisition du tracteur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Question n°9 : Tarif des bacades 2015

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, le tarif des bacades comme suit :

	Tarif 2015	
	Tarif 1	Tarif 2
Vaches locales	23.42 €	14.30 €
Vaches étrangères	46.84 €	37.72 €
Juments locales	36.47 €	27.36 €
Juments étrangères	83.31 €	74.19 €
Brebis locales	3.23 €	1.69 €
Brebis étrangères	6.53 €	4.96 €
Juments locales Bas-Ossau	24.10 €	19.47 €
Anes locaux	20.00 €	15.00 €
Anes étrangers	30.00 €	25.00 €

Le tarif 1 est appliqué aux éleveurs percevant la prime à l'herbe.

Le tarif 2 est appliqué aux éleveurs ne percevant pas la prime à l'herbe.

Question n° 10 : Tarif de la cantine

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

FIXE à :

* 2.50 € le prix du repas à la cantine pour les élèves ;

* 3.50 € le prix du repas à la cantine pour les adultes.

Ce nouveau tarif prendra effet à compter du 1^{er} mai 2015.

Question n° 11 : Répartition de la prime à l'herbe

Après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité, les conditions de répartition de la prime à l'herbe proposées.

Montant perçu : **40 993.28 €**

Somme retenue par la collectivité

* pour la gestion des dossiers : **2 049.66 €**

* pour le financement de travaux de nettoyage
de pâturages **2 000,00 €**

Montant réparti : **36 943.62 €**

Nombre d'UGB : **786.25**

Valeur redistribuée par UGB : **46.98 €**

Question n° 12 : CCVO extension de la compétence transport à la demande

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (M. Albira, Mme Solange Bécaas et M. Bellon)

DONNE son accord pour l'extension des compétences facultatives de la Communauté des Communes de la Vallée d'Ossau à la délégation de compétence « Transport à la Demande » du Conseil Général.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Président de la Communauté des Communes de la Vallée d'Ossau.

Question n° 13 : Réfection de l'accès à la source du Caou de l'Aygue

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir largement délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, l'offre de concours en espèces faite par le Syndicat d'Eau de la Vallée d'Ossau, souscrite pour la remise en état du chemin rural dit de la Ménère, qui permet l'accès à la source du Caou de l'Aygue.

Fait à Louvie-Juzon, le 15 avril 2015.

Le Maire,

Patrick LABERNADIE.